

N°08

## VILLE DE SEVRAN

Département de la  
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt avril, à dix-neuf heures et treize minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le treize avril, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

#### Présents

BLANCHET Stéphane

BERNEX Brigitte

MERIGUET Dominique

BACH RUSSO Safia (arrivée à 18h28)

CHANTRELLE Laurent

BENAMMOUR Mériem

BACON Jean-François (arrivée à 18h29)

ARAB Dalila

JACQUART Ludovic

MEKKI Chérifa

CHAUVET Claude

BASTARAUD Sébastien (arrivée à 19h43) PRUNIER Gérard

MABCHOUR Najat (départ à 19h49)

MOULINNEUF Serge

GAUTHIER Raymond

MOILIME Hassanata

YILDIZ Umit

ROUSSEL Danièle

BOITTE Gilles

VELTHUIS Asaïs

CEPRANI Eric

KOUYATE Hawa

CHERIGUENE Abdelouaheb

LARDIC Stéphan

WAVELET Manuel

BAILLON Jean-François

BRAHIM Marwa

CAMARA NNa Fanta (arrivée à 18h53)

HAMDAOUI Naïma (arrivée à 19h)

CORDIN Olivier (arrivée à 19h)

PERRAN Dominick (arrivée à 19h)

SAKI Mireille

JOUS Sullivan

#### Excusés ayant donné procuration

BASTARAUD Sébastien

PEDRAZO Jennifer

BATUAMBA Ivette

RATNATHURAI Ziromi

CAMARA Mariama

LOUJAHDI Brahim

GEFFROY Philippe

AGUIREBENGOA Carole

BOREL YERETAN Stéphanie

LIBERT Amaid

Excusés et absents

DA SILVA Elodie, MABCHOUR Najat (à partir de 19h49), ETIENNE Walnex

donne procuration jusqu'à 19h43 à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

BACON Jean-François

CHANTRELLE Laurent

BERNEX Brigitte

JACQUART Ludovic

PRUNIER Gérard

GAUTHIER Raymond

HAMDAOUI Naïma

CORDIN Olivier

CAMARA NNa Fanta

PERRAN Dominick

M. Lardic est désigné secrétaire de séance

Matière : Affaires Financières

Service émetteur : Direction des Finances et de la Commande Publique

**Objet : Attribution de subventions de fonctionnement au secteur associatif au titre de l'exercice 2023 – Deuxième volet**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-7 à L 2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal, et L 2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

**VU** l'instruction comptable M14, modifiée ;

**VU** les demandes de subventions présentées par le secteur associatif sevransais ;

**VU** la commission finances du 6 avril 2023 ;

**CONSIDERANT** que les associations interviennent dans les domaines les plus divers (culture, sport, jeunesse, loisirs, économie, etc...) et les plus proches des préoccupations et des besoins de la population ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'aider et de maintenir sur le territoire communal un réseau d'acteurs riches en initiatives locales ;

**Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré à la majorité**

Adopté par 42 voix Unanimité  
Présents ou représentés 42 voix  
Exprimés 42 voix  
Pour 42 voix

BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAU Sébastien, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à M. CHANTRELLE), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à Mme BERNEX), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à M. JACQUART), CAMARA Mariama (pouvoir donné à M. Prunier), LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à M. GAUTHIER), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, CAMARA N'Na Fanta, GEFFROY Philippe (pouvoir donné à Mme HAMDAROU), AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à M. CORDIN), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à Mme CAMARA N'Na Fanta), PERRAN Dominick, LIBERT Amaud (pouvoir donné à Mme Perran), SAKI Mireille, JOUS Sullivan.

Contre

Abstention  
NPPV

**ARTICLE 1 :** Subventionne au titre de l'année 2023 les associations locales susnommées :

Associations locales	Subvention proposée pour 2023
Association de défense des locataires de Pont blanc	500 €
Maximum Records	8 000 €
Maison de la Culture arménienne	500 €
Next Urban Legend	10 000 €
SHVS / Société d'histoire et de la vie à Sevran	750 €
Ligue des droits de l'homme – Section Seine-Saint-Denis	1 000 €

**ARTICLE 2 :** DIT que la dépense résultant de la présente sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget du présent exercice.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4** : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

**ARTICLE 5** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou publication.

Ampliation en sera adressée à : M. le Préfet et aux associations concernées



Le Maire

*Stéphane Blanchet*  
Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 25 AVR. 2023

Affiché le : 26 AVR. 2023